



Synthèse

Les statistiques de la MSA



Janvier 2022

L'emploi 2020 des salariés agricoles affecté par la pandémie

Macoura DAOU

L'année 2020 a été marquée par la pandémie de covid19. Le régime agricole, comme les autres activités économiques, a été impacté par cette dégradation économique.

Les salariés du régime agricole ont effectué 1 321 millions d'heures en 2020, un volume en baisse de 1,9 % par rapport à 2019. Tous les secteurs d'activité présentent une baisse d'emploi. Elle est, néanmoins, plus marquée dans le secteur des autres activités (paysagistes, artisans, filière cheval etc.) avec - 2,9 %.

La masse salariale a diminué de 0,2 %. Le salaire horaire moyen a progressé de 1,7 %, une hausse supérieure à celle du Smic (+ 1,2 %).

Le nombre de contrats actifs au 31 décembre 2020 s'établit à plus de 780 000. Cet indicateur est celui qui approche le mieux la mesure de l'emploi permanent du régime, mais il ne reflète pas parfaitement le volume d'emplois salariés agricoles. Ce dernier est caractérisé par un fort volume d'emplois saisonniers, et plus généralement de contrats à durée déterminée (CDD), s'achevant le plus souvent bien avant le 31 décembre. Ces emplois en CDD présentent majoritairement des salaires proches du Smic et sont conclus pour une courte durée.

CCMSA - Direction des Statistiques, des Études et des Fonds
19, rue de Paris - CS 50070 - 93013 BOBIGNY Cedex

- **Directrice de la publication** : Nadia Joubert - joubert.nadia@ccmsa.msa.fr
- **Rédacteur en Chef** : David Foucaud foucaud.david@ccmsa.msa.fr
- **Département Cotisations, tarification et fonds** : Marc Parmentier, parmentier.marc@ccmsa.msa.fr
- **Rédactrice** : Macoura Daou, daou.macoura@ccmsa.msa.fr
- **Mise en forme** : Marie-Claude Mastain
- **Diffusion** : Claudine Gaillard gaillard.claudine@ccmsa.msa.fr / Nadia Ferkal - ferkal.nadia@ccmsa.msa.fr



Les chiffres clés du salariat agricole en 2020

- 189 032 établissements employeurs de main-d'œuvre (+ 0,1 %),
- 2,0 millions de contrats de travail actifs dans l'année (- 1,9 %), dont 31,6 % en CDI,
- 1,6 million de salariés (+ 0,2 %), dont 782 584 présents au 31 décembre 2020,
- 1,3 milliard d'heures de travail (- 1,9 %), représentant 724 120 salariés mesurés en équivalent temps plein (ETP),
- 21,8 milliards d'euros de masse salariale (- 0,2 %).

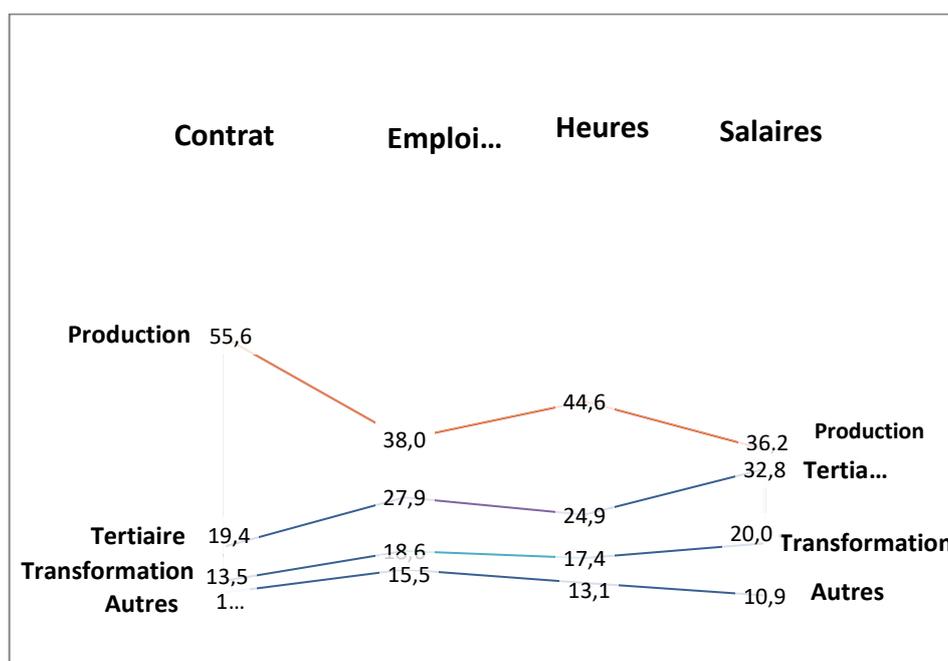
La production, principal secteur agricole

L'activité des entreprises affiliées au régime agricole regroupe quatre grands secteurs : la production agricole, les industries de transformation agro-alimentaire, le tertiaire agricole (incluant les banques, les assurances et les services à l'agriculture), ainsi que les « autres activités de services agricoles » orientées vers les services à la personne ou à l'entreprise (paysagisme, centres équestres, artisans ruraux et particuliers employeurs de jardiniers).

Au regard des indicateurs caractérisant l'emploi salarié, le secteur de la production agricole reste le secteur dominant. Néanmoins, les caractéristiques propres à ce secteur (volume important de saisonniers et emplois courts faiblement rémunérés) font varier son importance selon l'indicateur d'emploi retenu. Malgré l'impact sanitaire, on observe la même structure d'emploi qu'en 2019 : il concentre 56 % des contrats de travail, 45 % du volume d'heures rémunérées et 36 % de la masse salariale. Le secteur du tertiaire agricole, deuxième en termes de niveau d'emploi, regroupe seulement 19 % des contrats de travail mais 33 % de la masse salariale (*graphique 1*).

Graphique 1

Répartition des différents secteurs d'activité selon les grands indicateurs d'emploi en 2020 (en %)



Source : MSA



Repli du nombre de contrats de travail

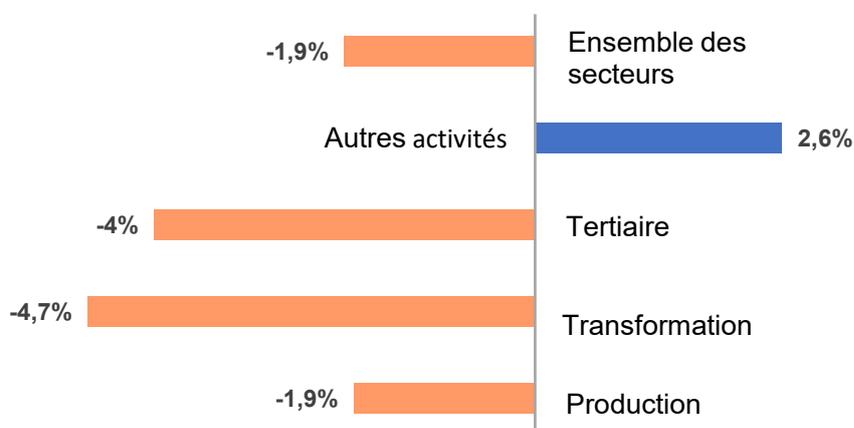
En 2020, le nombre total de contrats (2,0 millions) est en recul de 1,9 % par rapport à l'année précédente (*graphique 2*).

Les trois secteurs, de la production, de la transformation et du tertiaire reculent respectivement de 1,9 %, 4,7 % et 4,0 %.

Seul le secteur des autres activités de service agricole progresse de 2,6 %. Le secteur avait complètement été à l'arrêt durant le premier confinement. Il a ensuite connu un retour à la normale, avec de forts volumes d'embauches à partir du 3ème trimestre.

Graphique 2

Évolutions annuelles du nombre de contrats par secteur en 2020



Source : MSA

Baisse du volume horaire de l'emploi

Le nombre total d'heures rémunérées est en baisse de 1,9 % (1,3 milliard d'heures) en 2020 après une hausse de 2,2 % en 2019. La perte du volume horaire due au chômage partiel s'élève à 20,1 millions d'heures, soit 1,5 % du volume horaire. Cette baisse engendre une rupture dans l'évolution positive observée ces quatre dernières années.

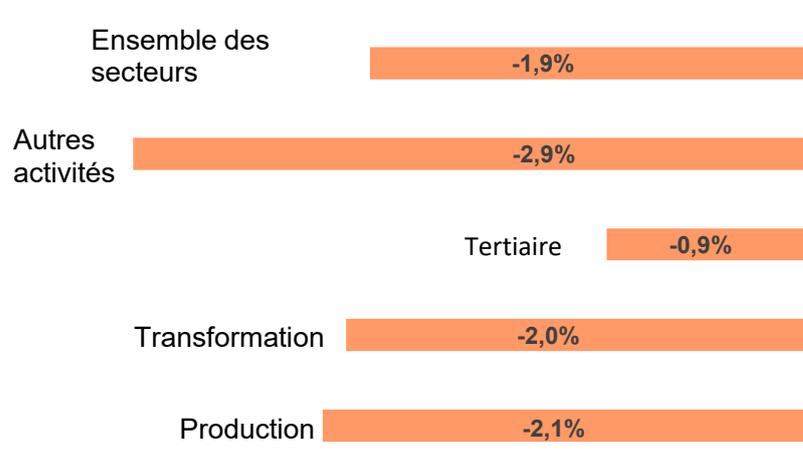
Les quatre secteurs d'activité présentent une tendance à la baisse (*graphique 3*). Le secteur des autres activités de service présente la plus forte baisse avec - 2,9 %. Le retour à l'emploi en fin d'année n'a pas compensé l'arrêt d'activité complète engendré par le premier confinement, notamment dans la filière cheval. La production agricole enregistre une baisse de 2,1 %, contre une hausse de 3,5 % en 2019. En plus des effets de la pandémie, le secteur a beaucoup souffert des mauvaises conditions météorologiques survenues en 2020. L'emploi de fin d'année en arboriculture et en viticulture a été très impacté par la baisse de la production.

Le secteur tertiaire, avec une baisse de 0,9 %, semble avoir été moins touché que les autres secteurs d'activité.



Graphique 3

Évolutions annuelles du nombre d'heures par grand secteur en 2020



Source : MSA

■ Hausse du nombre d'emplois en cours en fin d'année

Le nombre d'emplois en cours à la fin de l'année 2020 est en hausse de 6,8 %, c'est 2,8 points de plus que l'année précédente (*tableau 1*). La tendance est la même pour les quatre secteurs d'activité. Cet indicateur semble retracer la relance d'emploi en fin d'année.

Tableau 1

Évolution des emplois en cours en fin d'année de 2018 à 2020

Secteurs	2018	2019	2020	Evolution 2019/2018	Evolution 2020/2019
Production	295 133	308 194	339 595	4,4%	10,2%
Transformation	123 356	129 262	130 134	4,8%	0,7%
Tertiaire	189 291	195 111	201 921	3,1%	3,5%
Autres activités de services agricoles	97 207	100 525	110 934	3,4%	10,4%
Ensemble des secteurs	704 987	733 092	782 584	4,0%	6,8%

Source : MSA

■ Baisse modérée de l'emploi en CDI

Le volume de travail en CDI réalisé par les salariés est en baisse pour cet exercice, - 0,9 % contre + 2,9 % en 2019. Les quatre secteurs d'activité reculent. Le secteur de la production agricole affiche la plus forte baisse, - 1,3 % contre + 5,1 % en 2019. Les secteurs de la transformation, du tertiaire et des autres activités baissent respectivement de 0,8 %, 0,1 % et 1,1 % (*graphique 4*).

Le salaire horaire moyen est de 18,62 euros en hausse de 2,0 % par rapport à 2019.



Graphique 4

Proportions des heures de travail exercées en CDI par secteur de 2018 à 2020

	Production	Transformation	Tertiaire	Autres	TOTAL
2020	48,1%	77,5%	82,1%	65,4%	64,0%
2019	49,5%	78,3%	82,2%	66,4%	64,8%
2018	47,8%	74,5%	78,3%	61,3%	62,0%

Source : MSA

Hausse de l'emploi en CDD non saisonnier

Les salariés qui sont en contrat à durée déterminée non saisonniers ont effectué 307,1 millions d'heures de travail, en hausse de 1,4 %. Le secteur de la production présente la plus forte hausse avec 2,3 %. Le secteur de la transformation, du tertiaire et des autres activités augmentent respectivement de 0,8 %, 0,1 % et 1,0 %.

Le salaire horaire moyen pour les contrats CDD progresse de 1,8 %, soit 12,58 euros.

Repli de l'emploi saisonnier

En 2020, le volume d'emploi des travailleurs occasionnels et demandeurs d'emploi (TODE) mesuré en heures de travail affiche une baisse de 4,8 %. Le nombre de contrats de travail actifs dans l'année est également en baisse de 6,7 % (tableau 2).

Tableau 2

Niveaux et évolution de l'emploi saisonnier et global en 2019 et 2020

Type d'emploi	Indicateurs	2019	2020	Evolution 2020/2019
Emploi TODE	Nombre contrats actifs	1 204 231	1 123 350	-6,7%
	Nombre d'heures travaillées	179 268 545	170 646 932	-4,8%
Emploi global	Nombre contrats actifs	2 082 414	2 040 301	-1,9%
	Nombre d'heures travaillées	1 346 481 121	1 321 078 617	-1,9%

Source : MSA

Une masse salariale en léger recul



En 2020, la masse salariale connaît une légère baisse de 0,2 %, après une hausse de 4,2 % en 2019. Cette baisse est générée par la diminution du nombre d'heures travaillées. Le nombre de salariés ayant bénéficié du dispositif du chômage partiel s'élève à 299 267 salariés, entraînant une perte de masse salariale de plus de 270 millions d'euros, soit 1,1 % de la masse salariale.

Contrairement aux autres secteurs, la masse salariale dans le tertiaire agricole affiche une hausse de 0,8 % (tableau 3).

Tableau 3
Évolutions annuelles de la masse salariale par secteur en 2019 et 2020

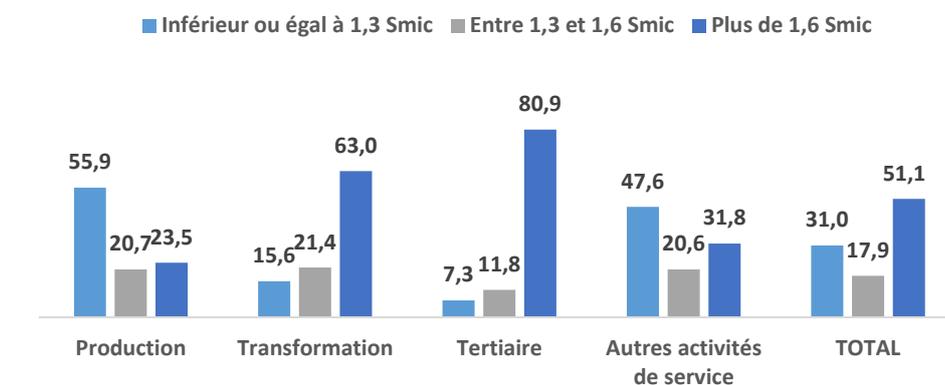
	2019	2020
Production	5%	-0,7%
Transformation	3,9%	-0,5%
Tertiaire	3,6%	0,8%
Autres activités	3,5%	-0,9%
Ensemble des secteurs	4,2%	-0,2%

Source : MSA

Le secteur de la production : 56 % de salaires proches du Smic

La structure salariale au régime agricole est stable d'une année à l'autre et s'avère très différente par secteur d'activité. La majeure partie de la masse salariale, dans le secteur de la production (56 %), provient des emplois rémunérés à un niveau inférieur ou égal à 1,3 Smic, ce qui rend son évolution fortement liée à celle du Smic. Inversement dans le secteur du tertiaire agricole, 81 % de la masse salariale est constituée d'emplois rémunérés au-dessus de 1,6 Smic horaire (graphique 5).

Graphique 5
Répartition de la masse salariale par tranche de salaire horaire brut selon les grands secteurs en 2020 (en %)



Source : MSA

Des rémunérations horaires évoluant à un rythme plus rapide que celui du Smic



Le salaire horaire brut moyen pour les entreprises affiliées au régime agricole augmente de 1,7 % et atteint la valeur de 16,50 € (1,62 Smic).

Le secteur de la production agricole affiche une légère croissance annuelle (+ 1,4 %), pour un salaire moyen de 1,32 Smic (13,42 €). Les secteurs de la transformation et du tertiaire connaissent un rebond pour cet exercice, avec une croissance de respectivement 1,5 % et 1,7 %. Le salaire horaire moyen est de 1,86 Smic (18,95 €) dans la transformation agricole et de 2,14 (21,75 €) Smic dans le tertiaire agricole. Dans le secteur des autres activités de service, il atteint 1,35 Smic (13,78 €), en augmentation de 2,0 %.

Le Smic horaire sur l'année progresse de 1,2 %, contre 1,5 % en 2019. Tous les secteurs d'activités présentent des évolutions supérieures à celle du Smic.

Tableau 4

Niveaux et évolutions du smic horaire et des salaires horaires par secteur de 2018 à 2020

Salaire moyen par secteur	2018	2019	2020	Evolution 19/18 en nb de Smic	Evolution 20/19 en nb de Smic	Evolution 19/18 en valeur	Evolution 20/19 en valeur
SMIC horaire moyen sur l'année (en €)	9,88	10,03	10,15	1,5%	1,2%	1,5%	1,2%
Production (en nb de Smic)	1,320	1,319	1,322	0,0%	0,2%	1,5%	1,4%
Transformation (en nb de Smic)	1,820	1,860	1,867	2,2%	0,3%	3,8%	1,5%
Tertiaire (en nb de Smic)	2,113	2,131	2,143	0,9%	0,5%	2,4%	1,7%
Autres activités de services agricoles (en nb de Smic)	1,351	1,346	1,357	-0,3%	0,8%	1,2%	2,0%
Ensemble (en nb de Smic)	1,610	1,618	1,626	0,4%	0,5%	2,0%	1,7%

* Toutes formes de rémunérations incluses

Source : MSA



■ Une masse salariale agricole représentant 3,9 % de celle du secteur privé en France

Les indicateurs permettant la comparaison de l'emploi salarié entre le régime agricole et le régime général sont le nombre de salariés présents au 31 décembre de l'année et la masse salariale.

A la fin de l'année 2020, le nombre de salarié dans le régime agricole représente 3,8 % de l'emploi salarié du secteur privé en France¹, un taux en légère augmentation par rapport à l'année 2019. La masse salariale du régime agricole représente 3,9 % de la masse salariale du secteur privé en France.

■ Une baisse de la masse salariale agricole inférieure à celle du régime général

En 2020, la masse salariale du régime agricole baisse de 0,2 %, cette baisse est inférieure à celle observée dans le régime général (- 5,8 % ; *tableau 5*).

Tableau 5
Niveau et évolutions de la masse salariale au sein des deux régimes

Masse salariale (Milliards d'euros)	Niveau	Evolution annuelle (en %)		
	2020	2018	2019	2020
Régime général	561,5	3,5	2,9	-5,8
Régime agricole	21,8	2,5	4,2	-0,2

Source : MSA

¹-Source complémentaire relative à l'emploi du régime général : Acoff Stat n° 322 - Mars 2021.



Définitions

Contrats actifs dans l'année :

Contrats de travail ayant donné lieu à une activité d'au moins une journée dans l'année, même si celle-ci a débuté ou cessé en cours d'année. Si un individu a eu plusieurs contrats actifs dans l'année, ceux-ci sont tous comptabilisés quelle que soit leur nature (CDD, CDI) et leur durée (temps plein, temps partiel).

Emploi permanent :

Contrat en cours en fin d'année. Les contrats ayant cessé avant la fin de l'année, ne sont pas comptabilisés. Si un individu a plusieurs contrats actifs en fin d'année, ceux-ci sont tous comptabilisés.

Heures de travail : nombre d'heures ayant donné lieu à paiement d'un salaire. Pour les emplois en CDI, ce volume d'heures inclut les congés payés. Pour les emplois en CDD, le nombre d'heures rémunérées correspond au nombre d'heures travaillées. Dans les deux cas, les heures supplémentaires sont incluses dans le nombre total d'heures rémunérées.

Equivalent Temps Plein (ETP) :

Somme des heures de travail salarié rémunérées au cours de l'année, rapportées à la durée du travail légale ou conventionnelle s'appliquant à l'établissement employeur.

Masse salariale :

Montants de rémunération brute sur lesquels sont assises les cotisations sociales. La masse salariale est composée de la rémunération nette et des cotisations légales et conventionnelles de part salariale, y compris indemnités compensatrices de congés payés, primes de précarité et avantages en nature.

Production agricole :

Activités de production, d'élevage, d'exploitation du bois. Activités exercées par les entreprises de travaux agricoles, les gardes-chasse, les gardes-pêche et les organismes de remplacement et de travail temporaire.

Transformation :

Transformation de produits agricoles effectuée par des entreprises à statut coopératif, et scieries fixes.

Tertiaire :

Secteur tertiaire lié au monde agricole. Le régime de protection sociale de salariés de professions agricoles est applicable aux salariés mentionnés à partir du sixième alinéa de l'article L722.20 du Code rural (salariés des organismes de mutualité agricole, des caisses de crédit agricole mutuel, des chambres d'agriculture, des coopératives agricoles, des sociétés à caractère coopératif dites fruitières, des sociétés agricoles diverses, des syndicats agricoles).

Autres activités de services agricoles :

Paysagisme, jardinage, centres équestres, entraînement et dressage de chevaux, services à la personne, artisanat rural, jardinage, bénévolat, enseignement.

Règles de calcul des salaires horaires moyens

La valeur du Smic est exprimée en valeur annuelle moyenne.



Le salaire horaire brut moyen est calculé comme étant la résultante de la masse salariale rapportée aux nombres d'heures de travail déclarées. A ce titre, sont donc inclus dans le calcul : les primes de précarité, les heures supplémentaires, les congés payés.

Les salaires horaires sont exprimés en nombre(s) de Smic obtenu(s) en divisant le salaire horaire brut moyen annuel par la valeur du Smic horaire moyen.

Sigles cités :

Acoss : Agence centrale des organismes de sécurité sociale.

CDD : Contrat à durée déterminée.

CDI : Contrat à durée indéterminée.

ETP : Equivalent temps plein.

Smic : Salaire minimum interprofessionnel de croissance.

TODE : Travailleurs occasionnels demandeurs d'emploi.